Chronique Roubaisienne

BUREAU : 39, Rue Pauvrée, 39 — ROUBAIX
TELEPHONE — N° 3.28. — TELEPHONE

Un charretier écrasé

ON NE SAIT PAS EXACTEMENT COMMENT S'EST PRODUIT CET ACCIDENT MORTEL. — DEUX VERSIONS.

Hier soir, vers six heures et demie, un accident mortel s'est produit au conditionnement de la place Faidherbe.

Un domestique de M. Motte-Bossut, Alphonse Honorez, âgé de 48 ans, demeurant rue de la Perche, 67, a été écrasé par son camion

Les témoins de l'accident s'expliquent ainsi : le camion entrait dans le conditionnement. Des gamins, montés derrière, allaient pénétrer avec lui. Honorez voulut descendre de son siège pour les en empêcher, mais il manqua le marchepied et tomba sous une des roues, qui lui passa sur le corps. Plusieurs docteurs vinrent constater le décès.

Il y a une autre version, beaucoup plus compliquée et beaucoup moins compréhensible.

On accuse le domestique de s'être arrêté dans un estaminet du boulevard Beaurepaire. Pendant son absence, le cheval s'emballa, entra dans le conditionnement, en sortit par une porte dérobée et revint écraser son conducteur qui voulait l'arrêter.

Telle est la seconde version de ce déplorable accident.

L'enquête ouverte par la police établira sans doute comment les faits se sont produits.

BRAS ECRASE

Chez MM. Motte et Delescluse frères, teinturiers-apprêteurs, boulevard de Belfort, M. Tettelin Albert, 24 ans, apprêteur, demeurant rue de la Tortue, 2, a eu le bras gauche écrasé entre deux tombereaux, en passant la toile dans une manique.

LES CHUTES

Une bambrochouse de la filature Dazin Motte fils, boulevard de Fourmies, Honorine Fontaine, 31 ans, demeurant rue Desaix, 40, s'est fait des contusions aux épaules, une entorse de l'épaule droite et du poignet droit, en tombant sur le bâti de son métier.

— Camen Armand, demeurant rue Nabuchodonosor, cour Desprez, 1, occupé comme manœuvre de maçon, pour le compte de M. Léon Planquart, à la construction Glorieux, rue de la Mackellerie, s'est fait une forte contusion de la région dorso-lombaire, en tombant d'une échelle d'une hauteur de deux mètres.

DOIGT COUPE

Chez MM. P. Monbel et Cie, fabricant de caisses et planchettes, boulevard Gambetta, Emile Gellod, débiteur, demeurant rue de Tunis, 30, à Croix, a eu l'index gauche tranché en voulant retirer un morceau de bois pris entre la table de scie et cette dernière.

LES BRULURES

A la société anonyme de la rue du Curoir, M. Désiré Castel, gazier, demeurant rue Ma Campagne, cour Flament, 1, qui était occupé à démonter le bouchon d'un trou d'homme de chaudière vidée depuis la veille, a été sérieusement brûlé au bras gauche et au cou, aux deux cuisses, par un jet de vapeur.

— Chez MM. G. Browneys et Cie, teinturiers-apprêteurs, rue de Mascara, Albert Monnet, 30 ans, dégraisseur, demeurant fort Mulliez, 5 s'est brûlé le pied droit en transportant de l'eau bouillante.

CRIVELERIES

Joseph Vangasse, âgé de 42 ans, tisserand, sans domicile fixe, a été mis en état d'arrestation à 11 heures 1/2 du matin, par l'agent Petit, pour vol d'un morceau de bœuf, valant 0 f. 65 chez Mme Delmée-Copejans, cabaretière, rue du Marquisat, 29, et filouterie de boissons dans le même établissement.

Il sera transféré à Lille, aujourd'hui jeudi.

DECOUVERTE D'UN FŒTUS

Une enquête est ouverte concernant la découverte d'un embryon de dix semaines environ, du sexe masculin et pesant vingt grammes, trouvé hier soir, vers six heures et demie, dans l'égoût situé angle des rues des Longues Haies et Beaurewaert.

VOL DE LAINE

Henri Lecocq, âgé de 33 ans, trieur de déchets, demeurant à Lys-lez-Lannoy, rue Chanzy, 19, travaillant chez Cavros Matheu, rue Montgolfier, s'est présenté hier soir, vers 7 heures, au poste de police en étant sous l'influence de l'ivresse.

Les agents ayant remarqué que ses poches étaient démesurément gonflées, ils le fouillèrent et le trouvèrent porteur de douze cannettes de laine noire, d'une valeur de 6 francs.

Lecocq fut immédiatement mis en lieu sûr et traduit ce jour devant M. le procureur de la République, sous l'inculpation de vol au préjudice de ses patrons.

Il a reconnu les faits.

L'AMOUR DE LA FRANCE

Les agents Doutreligne et Vanhuyste ont arrêté, hier, rue Dampierre, Rosalie Vancauwenberghe, âgée de 18 ans, bacleuse, demeurant à Wattrelos, inculpée d'infraction à un arrêté d'expulsion. Elle a été conduite à Lille.

LA GUERRE AUX TOUTOUS

Le service de la fourrière à chiens a capturés 5 toutous. Une contravention a été dressée.

CERCLE ATHLETIQUE SOCIALISTE

Aujourd'hui jeudi, à 7 heures du soir, entraînement de football sur le terrain du boulevard de Reims, les équipiers libres sont priés de se trouver chez Boulanger, boulevard de Fourmies, 83.

Dimanche prochain, entraînement pour tous les membres du C. A. S. R.

NECROLOGIE

Les membres du syndicat des cabaretiers et débitants de boissons de Roubaix et ses cantons sont priés d'assister aux funérailles de leur collègue, Alfred Laga, qui auront lieu vendredi 2 juillet, à 9 heures.

Rendez-vous à la maison mortuaire, 12, place de la Liberté, à Roubaix.

FETE DU QUARTIER DU CALVAIRE

Mercredi 14 juillet 1909, grande fête à l'occasion du Jubilé. Voici le programme de la fête :

A 6 heures du matin, la fête sera annoncée par des salves d'artillerie, à partir de 8 heures du matin, Grande Braderie avec prix pour les marchands, dans la Grande-Rue, à partir de la rue Lacroix jusqu'au Nouveau Pont, rue du Duc, rue Perrot, boulevard de Strasbourg, jusqu'au Chinois. Inscription chez M. Hellin, rue du Duc, 50 fr. de prix à tirer au sort, 1er prix 15 francs, 2e 10 francs, 3e 7 fr., 4e 5 fr., 5e 4 fr., 6e 3 fr.; 7e 2 fr., 8e, 9e,, 10e et 11e 1 fr.

A 9 heures et demie, rue Perrot, départ du cortège des Jubilaires précédé de musique et des habitants du quartier.

A 11 heures réception des Jubilaires et vins d'honneur chez Alp. Dubus, Grande-Rue.

A partir de 2 heures jusqu'à 9 heures, jeux divers avec prix dans tout le quartier.

A 8 heures du soir, Grande Retraite aux flambeaux pour les enfants. Inscription chez M. Delbarre, boulevard de Strasbourg, à l'estaminet du Chinois. Les lanternes et bougies seront distribuées par les soins du Comité.

A 9 heures, place Nadaud, Grand Bal populaire.

Les habitants sont priés d'illuminer et pavoiser la façade de leurs habitations, des prix seront distribués aux plus belles illuminations ou décorations.

La Commission.

Je ne fume que le NIL

CLUB ATHLETIQUE ROUBAISIEN

Aujourd'hui jeudi, à 8 heures, entraînement sur toutes les épreuves courses à pied. Les cyclistes du C. A. R. sont priés d'être au local à 7 heures 1/2, pour communication à leur faire en vue d'une sortie qui aurait lieu dimanche prochain. Présence indispensable.

LA TOMBOLA DE LA « MUSE DE NADAUD »

Le tirage de la tombola de la « Muse de Nadaud », organisée au bénéfice de l'un de ses membres nécessiteux, a eu lieu samedi 26 juin, chez M. Louis Foëlix, « Au Troubadour », 10, place de la Liberté. Nous publions ci-dessous la liste des numéros gagnants :

Série A, billets rouges : 227 — 243 — 250 — 261 — 354 — 392 — 398 — 558 — 1012 — 1068 — 1140 — 1147 — 1148 — 1176 — 1205 — 1217 — 1234 — 1435 — 1476 — 1488 — 1496 — 1523 — 1633 — 1699.

Série B, billets blancs : 294 — 327 — 341 — 408 — 452 — 547 — 585 — 656 — 878 — 1162 — 1172 — 1336 — 1455 — 1698 — 1735 — 1846 — 1920 — 1954.

Les lots qui n'auront pas été réclamés pour le 25 juillet resteront acquis à l'œuvre.

Eclairage Electrique

La « Société ROUBAISIENNE D'ECLAIRAGE PAR LE GAZ ET L'ELECTRICITE », Concessionnaire de la Ville de Roubaix à Partir du 1er janvier 1910, procédant actuellement à l'établissement de son réseau d'électricité, desservira les Abonnés dans l'ordre de leur inscription, au fur et à mesure de l'achèvement des diverses sections du Réseau.

ROUBAIX est la ville de France où l'éclairage coûtera le moins cher.

S'adresser au Bureau Provisoire : 36, Grande Rue.

ETAT CIVIL

de ROUBAIX du 30 juin 1909

Naissances. — Omérine Vanhuysse, rue Bernard, 2. — Marcel Hermant, place d'Amiens, 3. — Albert Boucart, rue de Crouy, 6. — Adrienne Cofman, quai de Wattrelos. — Louise Dereux, rue de la Potennerie, 32. — Yvonne Descheyer, boulevard de Cambrai. — Fernande Dusoulier, boulevard de Cambrai. — Marie Duyck, rue de la Barbe-d'Or, 52. — Pierre Horent, place de la Liberté, 26.

Décès. — Albert Dansette, 23 ans, fileur, rue Vaucanson, 46. — Alfred Laga, 56 ans, domestique, place de la Liberté, 12. — Laurent Gutierrez, 20 ans, pâtissier, avenue Julien-Lagache. — Céline Voreux, 43 ans, cafetière, rue de l'Alma, 100. — Célestine Filovert, 79 ans, sans profession, rue de Lille, impasse Six-Gadenne, 2. — Jules Henau, 5 jours, rue de la Banque, cour Lecomte, 6. — Mort-né, 1.

Une voix amie

J'ai entendu des voix, comme Jeanne d'Arc. C'était celle de la vendeuse des Galeries Victor Vaissier, qui m'engageait à adopter le Savon Trèfle Vaissier N° 383, un porte chance, et celle de mon amie qui me trouvait adorable, grâce à ce fin savon. Obéissante, j'ai choisi ce parfum, et jamais de ma vie je n'eus autant de veine.

CROIX

LES FRAISES A TROIS SOUS. — Hier matin, vers 8 heures, un marchand passant dans les environs de la place de Croix, criait à tue-tête les fraises à trois sous la pinte. Le garde Roger, auquel le prix parut suspect, s'avisa de regarder la mesure. Elle était truquée. Au fond, il y avait des feuilles de fraisier et en-dessous des rondelles de carton.

Le marchand indélicat, qui a déclaré se nommer Félix Brillant, habitant rue Pierre-Legrand, à Fives-Lille, a fait l'objet d'un procès-verbal.

VOL DE LEGUMES. — M. Florentin Thorel a constaté, hier matin, que des malfaiteurs lui avaient enlevé entièrement son parc d'échalottes, dans son jardinet qui se trouve rue des Forges, à proximité de sa demeure.

Plainte a été déposée.

PRELEVEMENT DE SAUCISSONS. — M. le commissaire de police Joly a prélevé dans la matinée, dans diverses charcuteries, des échantillons de saucissons, qui ont été envoyés à Lille, au laboratoire municipal.

RENTES OUVRIERES. — Jeagère Henri, déchargeur de charbon chez M. Holders, s'est donné un coup de pelle à la jambe gauche en déchargeant un wagon de charbon.

Dix jours de repos.

WATTRELOS

FETE SCOLAIRE

Dimanche 27 juin, a eu lieu à l'école de filles du Crétinier une charmante fête scolaire. Une causerie sur la mutualité a été faite par M. Dardain, instituteur. Les élèves sous l'habile direction de M. Foucard, instituteur, et de Mme Dehaese, directrice de l'école, firent entendre de très jolis chants.

M. Dormier et Mlle Plouvier charmèrent par leur talent la nombreuse assistance.

Une tombola clôtura cette belle fête.

LANNOY

CONCOURS INTERNATIONAL ET FETE DE GYMNASTIQUE

Le comité d'organisation du concours international de gymnastique de Lannoy s'est réuni mardi soir, salle de la mairie, sous la présidence de M. A. Joly, maire, président.

Le procès-verbal de la précédente réunion est adopté. Le secrétaire rend compte du résultat des souscriptions. Le comité remercie vivement les généreux donateurs de ce qu'ils ont bien voulu faire pour l'organisation du concours et pour l'œuvre philanthropique de l'éducation physique.

Le comité discute ensuite diverses questions très importantes dont nous parlerons prochainement.

HEM

ACCIDENT DU TRAVAIL. — Un ouvrier cordier de l'établissement Vaussy, Evariste Devischer, âgé de 67 ans, domicilié à Hem, s'est fait des contusions à l'index gauche en travaillant.

GAZETTE TOURQUENNOISE

S'adresser provisoirement chez le citoyen DUMORTIER, 12, rue Desurmont.

UNE CHUTE DE QUATRE METRES

Un ouvrier de M. Desodt-Her, entrepreneur, rue Saint-Roch, M. Jules Prévost, 56 ans, demeurant rue du Vélodrome, 137, travaillant dans un chantier de la rue Saint-Jacques, a été victime d'un accident. Il se trouvait sur un plancher qui céda sous son poids.

M. Prévost tomba à travers le gitage, d'une hauteur d'environ quatre mètres. Il se fit un lumbago traumatique. Un repos de douze jours a été prescrit.

LA MAIN DANS UN METIER

Une bacleuse de la filature Flipo frères, rue du Touquet, Mlle Eléonore Bernaert, 14 ans, rue de l'Epinette, 49, a eu la main droite prise dans les peignes d'un métier.

Elle s'est fait de graves plaies à l'index et au médius. Un repos d'un mois a été prescrit.

LES FRUITS DEFENDUS

Sept jeunes gens qui s'étaient introduits dans un jardin du quartier du Brun-Pain pour y marauder des fruits ont été nantis d'un procès-verbal.

IL Y A UNE LIMITE !

Alors que hier, l'eau versait à torrents, l'automobile 618 D-D filait à toute vitesse, faisant gicler à une très grande distance la boue des boulevards. La police, informée, recherche le propriétaire de cette auto pour lui apprendre qu'il y a une limite à la vitesse tolérée en ville.

ACCIDENTS DU TRAVAIL

Au peignage Lorthiois frères, rue Charles Wattine, un désuinteur, M. Floris Delberghe, 52 ans, rue du Soleil, à Reckem, a eu les deux jambes comprimées entre deux tonneaux de suintine. Douze jours de repos.

— Chez MM. Jules Desurmont et fils, rue de Bradford, un rattacheur, M. Jules Mathon, 45 ans, rue Achille Testelin, en heurtant le « brise-mariage » d'un métier s'est arraché l'ongle du pouce gauche. Quinze jours de repos.

REUNIONS DE COMMISSIONS

La réunion des commissions de contrôle du théâtre et des travaux aura lieu au théâtre le vendredi 2 juillet, à 9 heures 1/2 précises du matin.

— La réunion de la commission des finances aura lieu à l'Hôtel de Ville le vendredi 2 juillet, à 5 heures précises du soir.

Ordre du jour : 1. Compte administratif et budget supplémentaire de 1909. — 2. Compte administratif et budget pour collège de filles. — 3. Vente de parcelle de terrain place du Blanc-Seau. — 4. Répartition du crédit de 10.000 francs prévu au budget en faveur des sociétés musicales.

ETAT CIVIL

de TOURCOING du 30 juin 1909

Naissance. — Robert Leseeq, rue Franklin, 25.

Mariage. — François Douterluingne, employé au chemin de fer, et Léopoldine Voreux, sans profession.

RICQLÈS ASSAINIT L'EAU Calme la Soif
RICQLÈS PRODUIT HYGIÉNIQUE Indispensable

Lille

SOUS UN CAMION

EN DESCENDANT D'UN TRAMWAY UN OUVRIER ROULE SOUS LES ROUES D'UN CAMION, MAIS NE REÇOIT QUE DES BLESSURES EN SOMME LEGERES.

Se faire écraser par un camion chargé de quatre mille kilog. et ne recevoir que des blessures bénignes ne se voit pas tous les jours et l'accident vaut qu'on le conte.

Vers quatre heures de l'après-midi, M. Emile Jules Vandame, 51 ans, tisserand, habitant rue Boldoduc, hameau du Mont, à Halluin, descendait du car J, place de Gand.

Les arrêts de trams ne sont pas toujours bien placés, il s'en faut, ni les voyageurs en sécurité lorsqu'ils quittent la voiture qui les a transportés.

M. Vandamme, en descendant du tram, glissa si malheureusement sur le marche-pied que des deux jambes, il partit en avant.

Pour comble de malchance, un camion attelé de deux chevaux et chargé à plus de 4000 kilog. passait à ce moment précis à côté du tramway.

M. Vandamme eut la jambe droite prise sous la roue arrière du lourd chariot et totalement écrasée.

Pendant que l'on relevait la victime de cet accident bizarre et imprévu le charretier conduisant l'attelage cause de l'accident avait continué sa route sans s'apercevoir de rien.

Le blessé fut transporté dans une maison voisine où le docteur Derode vint l'examiner.

Le praticien avant reconnu la gravité des blessures et pronostiqué l'urgence de l'amputation du membre atteint, M. Vandame fut transporté en voiture d'ambulance et admis d'urgence à l'hôpital Saint-Sauveur.

Brevet Elémentaire

Jeunes filles

Sont reçues définitivement :

Mlles Acquart, Allègre, Alombert, Andriès, Bocquet, Buelden, Basin, Marie Basquin, Beaufort, Beauroy, Becourt, Bériot, Thérèse Bernard, Lucienne Bernaert, Bernier, Bertram, Biacq, Billiau, Blas, Blossier, Boldin, Bonte, Bonvoisin, Bornoy, Bossaut, Bouillon, Boulinguier, Boulzé, Bourgeot, Brierre, Briquet, Broussous.

Mlles Cacheux, Germaine Carlier, Fernande Carpentier, Castelain, Germaine Castel, Catry, Maria Cavry, Cezeneuve, Chalmin, Champetier, Chenu, Chomé, Claeys, Clairin, Clarys, Cloquié, Cocquelet, Codron, Colin, Collette, Colpin, Compagnie, Coti, Croo, Cuvellier.

Mlles Deblock, Decaux, Defaux, Defretin, Degond, De Gigord, Dekeiser, Fernande Delannoy, Marthe Delannoy, Delattre Jeanne, Delattre Marie, Delbrayelle, Delebarre, Delerue, Demailly, De Meyer, Denis, Denneulin, Deparis Madeleine, Deparis Simonne, Derulle Claire, Deshayes, Desrousseaux Marguerite, Destombes Alice, Destombes Marie-Thérèse, Devernay Madeleine, Devilder, Devifter, De Haese Madeleine, Dollez, Doublet, Drieux, Dropsy, Drouin, Dubrulle, Duburcq, Duflot Gabrielle, Dufour, Duhot, Dujardin, Dumoulin Lydie, Duprez, Dinan, Duvivier Mathilde.

Mlles Erhoult, Ernig.

Mlles Fatou, Fourlinnies, François Andrée, Frigout, Fromont.

Mlles Gallet, Gamache, Gaucher, George Jenny, Gérard Germaine, Gérard Suzanne, Glorieux, Godin, Goujon, Grémilly, Guiard, Guillier.

Mlles Hainaut, Halluin, Hanny, Hazard, Hecher, Hedde, Hennion, Hoguet Lucienne, Hoguet Marie, Hubert, Huriez.

AGRESSION AU FAUGOURG DE BETHUNE

A huit heures et demie du soir, mardi, alors que la brume était encore incomplète, une bobineuse, Marie Maegh, 19 ans, longeait la route du faubourg de Béthune, revenant de rendre visite à sa sœur, demeurant à proximité de Loos.

Elle s'acheminait lentement vers son domicile situé rue d'Esquermes, lorsqu'elle croisa deux individus qui l'interpellèrent lui demandant où elle allait.

Elle continua sa route sans prendre garde aux allures louches des individus.

A peine avait-elle parcouru cent mètres que soudain elle était saisie par derrière, et, avant qu'elle ait pu appeler à son secours, elle était dépouillée de son portemonnaie renfermant un franc et de son parapluie.

La bobineuse s'est plainte à la police qui a ouvert une enquête.

Selon les dires de la jeune fille, ses agresseurs seraient les individus qui l'avaient interpellée quelques instants auparavant.

L'ACCIDENT DU PETIT-RONCHIN

Nous avons relaté, hier, dans quelles circonstances tragiques a été tué, par le rapide de Paris, le déménageur Paul Rossignol, âgé de 40 ans, au moment où il traversait le passage à niveau du Petit-Ronchin.

Le corps de l'infortuné ouvrier se trouvait encore, mercredi, à six heures et demie du soir, dans la salle d'attente de la gare du Petit-Ronchin, où il avait été transporté aussitôt l'accident ; aucune décision relative à son transfert n'étant parvenue de sa famille.

L'enquête ouverte, a permis de découvrir le domicile du défunt. Il habitait depuis deux mois environ, un garni au numéro 15 de la place Philippe-de-Girard.

Dans le cas où le chef de la station du Petit-Ronchin n'aurait pas reçu la visite de la famille pour mercredi soir, il a été décidé que le corps de Rossignol serait conduit à la morgue de la commune.

Durant toute la journée d'hier, la gendarmerie a poursuivi son enquête.

ARRONDISSEMENT DE LILLE

CANTELEU-LAMBERSART

UN CAR TAMPONNE UNE VOITURE DE VIDANGES

Dans le courant de la soirée de mardi, un car de la ligne de Lomme, piloté par le wattman Armand Boulin, celui-là même dont la voiture écrasa le 28 septembre dernier sur la ligne L à Lambersart, Mlle Grimelpont, a, en venant de Lille, violemment tamponné en face de la rue Turgot, une voiture-tonne de vidanges qui s'était imprudemment engagée sur sa route.

Sous la violence du choc, tout l'avant du tramway tamponneur fut défoncé et vint serrer fortement contre la barre d'appui qui se trouve derrière lui, le wattman.

Boulin, qui, se plaignant de douleurs internes, dut être reconduit en voiture à son domicile.

Les voyageurs du car en furent quittes pour une violente bousculade. Quant à la voitre de vidanges, elle fut sérieusement avariée.

LAMBERSART

UN MARI BRUTAL

Mardi matin vers huit heures et demie, Mme Sophie Goret-Courtecuisse, 57 ans, qui demeure ruelle de Saint-Clément s'était rendue à l'estaminet de la Cloche, chemin de Verlinghem pour y déposer un fouet qu'elle avait trouvé dans la rue et qu'elle savait être la propriété d'un charretier fréquentant cet établissement.

Elle s'y trouvait depuis quelques instants lorsqu'elle vit arriver son mari à qui elle reprocha de venir en cet endroit au lieu de chercher du travail.

L'homme, furieux de cette remontrance, lança à sa femme plusieurs coups de poing qui lui pochèrent les yeux, puis la saisissant par ses vêtements, il la jeta violemment à terre.

La pauvre femme alla se jeter la figure contre le compteur à gaz du cabaret. Elle se releva le visage en sang ; deux plaies longues de trois centimètres lui fendaient le nez, et une arcade sourcilière. Mais ces blessures ne désarmèrent pas le mari brutal qui recommença à battre la malheureuse. Il fallut l'intervention de la cabaretière pour mette fin à cette scène odieuse.

Mme Goret qui se prétend journellement victime de la brutalité de son mari, a trouvé cette fois la mesure comble et a porté plainte contre ce dernier.

HELLEMMES

UNE BORDEE DE « CHASSEURS »

Lundi vers 8 heures du soir, la rue Sadi-Carnot était mise en émoi par les exploits de deux « clairons » du 16e chasseurs qui, ivres, malmenaient les passants qu'ils attaquaient et battaient sans raison.

M. Lhomme, commissaire de police, averti de ces faits, fit rechercher les batailleurs. Mais ceux-ci avaient pris la fuite vers Lille et ils ne purent être rejoints

Le lendemain, M. Lhomme se présentait à la caserne des chasseurs avec l'un des plaignants, un jeune homme qui avait été fortement malmené par les soldats ivres.

Les clairons du bataillon furent rassemblés devant eux, et le jeune homme allait avoir à reconnaître ceux qui l'avaient brutalisé la veille, lorsque spontanément, deux des hommes sortirent des rangs et se déclarèrent les auteurs du méfait en alléguant l'ivresse pour excuse.

En conséquence, l'autorité militaire a été saisie de cette affaire.

SECLIN

DOIGTS MUTILES. — Exécutant un travail chez M. Duriez, filateur, l'ouvrier Eugène Coolzaet, 16 ans, de la maison d'électricité Faure à Lille, s'est tailladé un doigt avec l'outil dont il se servait. Il devra subir un repos de douze jours environ.

— Dans la salle du peignage mécanique de l'usine Duriez, le garçon de machine, Georges Dufour, 13 ans et demi, demeurant route de Gondecourt, a eu deux doigts de la main droite écrasés entre les organes d'une machine qu'il nettoyait. Il a reçu les soins de M. le docteur Couvreur.

LA MADELEINE

ARRESTATION POUR VOL. — Lundi, vers 3 heures après-midi, Geemen Emile, âgé de 32 ans, sujet belge, demeurant rue Sainte-Valéry, entrait à l'épicerie-buvette Vambecelaere, sise au numéro 17 de la même rue. Après avoir vidé une chope de bière, il vola une paire de pantoufles.

Il sortit et revint quelques instants plus tard. Vambecelaere reconnut les pantoufles aux pieds de Geemen.

Le sous-brigadier Bourdon, averti, arriva aussitôt. A son interpellation, Geemen répondit par un violent coup de tête dans l'estomac qui le fit tomber à la renverse.

S'étant relevé et aidé de Vambecelaere, le sous-brigadier ligota le voleur brutal et le conduisit devant M. Bertrand, commissaire de police.

Geemen reconnut avoir porté un coup de tête au sous-brigadier Bourdon ; et avoir volé les pantoufles.

Procès-verbal a été dressé à sa charge pour vol et coups à agent. Geemen sera conduit au Parquet. Il a déjà subi plusieurs condamnations en Belgique.

ACCIDENTS. — Dhainaut Paul, âgé de 27 ans, demeurant à Fives-Lille, rue Mirabeau, tourneur en fer, travaille pour le compte de M. Gavoille, constructeur à La Madeleine.

En tournant un gros coussinet, il eut la main droite prise entre le banc du tour. Il en résulta une plaie par arrachement du médius et de l'annulaire droit pouvant nécessiter l'amputation du médius droit.

— Flécy Ferdinand, 51 ans, repasseur, demeurant à La Madeleine, rue du Pré-Catelan, 33, travaillant pour la filature de M. André Saint-Léger et Cie, posa le pied sur une pelure d'oignon. Il glissa et se fractura la jambe gauche.

ARRONDISSEMENT DE VALENCIENNES

FLINES-LEZ-MORTAGNE

MORT SUSPECTE

Y A-T-IL UNE AVORTEUSE

La gendarmerie de Saint-Amand a reçu des dénonciations au sujet d'une grave affaire, sur laquelle roulent les conversations, à Flines-lez-Mortagne, et au-delà de la frontière.

Le parquet est saisi, et en Belgique, vraisemblablement une enquête s'ouvrira également. Mais, en telle matière, nous estimons qu'en attendant des résultats certains, il importe de conserver une grande réserve.

Voici donc les faits, selon ce qu'impartialement nous croyons pouvoir dire.

Une femme X..., 35 ans, se rendait, il y a quinze jours, chez ses parents, et leur remettait la garde de ses trois enfants. Elle partait peu après, prétextant un malaise, et ne reparaissait pas.

Sa sœur cadette, inquiète, se rendit chez elle, trouva la porte fermée. Elle dut briser un carreau pour entrer et elle trouva la femme agonisant sur son lit.

Les docteurs Delhaye et Henneton, appelés, attribuèrent d'abord le décès à une crise cardiaque.

Cependant, en faisant la toilette de la morte, on aurait découvert des linges ensanglantés.

On jasa, l'opinion publique s'émut, on remarqua le départ du mari pour la Belgique, comme on avait remarqué les allées et venues d'une femme Z..., demeurant à Wiers, et qui serait soupçonnée d'être une faiseuse d'anges.

L'enquête continue.

CONDE-SUR-ESCAUT

LE DRAME

Une légère amélioration s'est produite dans l'état de la fille Marie Chabot, contrairement à ce qu'on craignait.

Le médecin traitant juge qu'il ne sera pas possible d'extraire la balle, crainte d'hémorrhagie, mais que la blessée pourra guérir sans l'extraction.

Le délire est passé, elle peut s'alimenter quelque peu, mais il n'est pas possible de fixer encore une date de convalescence.

ANZIN

VIENS POUPOULE. — Nous avons annoncé l'arrestation de Boyer Ferdinand, pour un vol de poules chez Aubreton.

Boyer a été remis en liberté et il se proposerait de poursuivre celui qu'il croit son dénonciateur.

DANS LA POLICE. — L'agent-garde Lorthioir, étant démissionnaire, a été remplacé par l'ancien sous-officier Bernier Clovis.

MAING

DES GNONS. — Robert Louis à la sortie du cabaret Bouchain, se prit de querelle avec Desjuenne Adolphe, usinier. La scène tourna en rixe, et procès-verbal a été dressé à tous deux pour violences réciproques.

— Dupont Gustave et Dupont Florimond passaient dans la rue où des individus se battaient.

Gustave reconnut un sieur Bailleux Georges, parmi les lutteurs. Il s'élança sur lui, et lui porta des coups de poing américain.

La gendarmerie informe.

LA MARAUDE. — Les jeunes Houdart Alfred et Levant Alfred, 12 ans, écoliers, se sont introduits dans le jardin de Renard Maurice, ont cueilli des fraises et dérobé un paquet de tabac dans le gilet du jardinier Dusseaux.

La gendarmerie est saisie.

QUIEVRECHAIN

CLIENT BRUTAL. — Wattelet François, 28 ans, verrier, se trouvait à l'estaminet Espaneux, où par suite de libations sans doute excessives, il s'endormit.

La débitante l'engagea à trouver un autre gîte, mais l'ivrogne, au lieu d'obtempérer, lui porta des coups de poing d'une particulière violence.

Une enquête est ouverte. Wattelet, qui a disparu, est recherché.

ONNAING

VOL D'UN CHEVAL. — Dans la nuit de lundi à mardi, un cheval, appartenant au boulanger Marissiaux, et qui se trouvait dans une pâture, a été volé.

Le propriétaire fut prévenu par un voisin, le cabaretier Gilmant, au *Calvaire*.

L'animal, une jument grise, couronnée légèrement, taille 1 m. 60 a une valeur de 1100 fr.

La gendarmerie informe.

ROUVIGNIES

IMPRUDENCE. — Dubois, pensionnaire de l'Hôpital Général, était assis sur la pateforme du tramway, qui filait à toute vitesse.

Il tomba, demeura quelques minutes étourdi, mais fut relevé sans blessures, quitte pour la peur.

Douai

Victime de son dévouement

Un employé d'octroi, M. Coulon, se trouvait de service à la porte de Valenciennes, lorsque passa, à une allure folle, un cheval attelé à une voiture à deux roues et appartenant à M. Valois, marchand de chevaux.

N'écoutant que son courage et dédaigneux du danger qu'il encourait, M. Coulon se jeta courageusement à la tête du cheval. Il fut traîné sur un parcours de plusieurs mètres et renversé. Une des roues de la voiture lui passa sur le côté gauche. On le releva ensanglanté. Transporté dans un estaminet, il y reçut les soins d'un docteur, mandé en hâte.

Bien que fortement contusionné l'employé d'octroi n'en a pas moins tenu à continuer son service.

Nous le complimentons bien sincèrement.

A L'INSTRUCTION

M. Certeux, juge d'instruction, a interrogé hier la gamine de Somain, qui se plaint d'avoir reçu de son père des caresses peu paternelles.

Il a en outre entendu Deschamps et Monnoyer, ainsi que Machu et Linselles, qui se distingueront, comme on le sait, boulevard Pasteur.

MAIN MUTILEE

L'usine Arbel a été hier le théâtre d'un pénible accident. Un ouvrier métallurgiste, M. Marlière, domicilié à Dechy, a eu, au cours de son travail, une phalange de l'index gauche enlevée.

Après avoir été sommairement pansé à l'établissement, le malheureux a été conduit à son domicile.

ARRONDISSEMENT DE DOUAI

ANICHE

ARRESTATION. — Mardi dans la journée la gendarmerie d'Aniche a mis en état d'arrestation le nommé Parent Fernand, âgé de 19 ans, originaire de Tourcoing pour délit de vagabondage. Il a été mis à la disposition du procureur de la République.

LES RENTES DES MINEURS. — Le nommé Parent Joseph, âgé de 24 ans, ouvrier à la compagnie des mines d'Aniche a eu la main droite écrasée par une pierre tombée du toit.

Le docteur appelé à lui donner ses soins a fait conduire le blessé à l'Hôtel-Dieu de Douai.

On craint que l'amputation soit nécessaire.

PAS-DE-CALAIS

Saint-Omer

Tribunal Correctionnel

La plainte de M. Lévy-Ullmann contre le brasseur Calonne

Hier est venu devant le tribunal correctionnel de Saint-Omer, le procès en diffamation intenté à M. Calonne, brasseur à Moulle, par M. Lévy-Ullmann, maire de Wizernes.

Nos lecteurs se rappellent qu'au cours d'une réunion publique, à Moulle, lors de la dernière campagne électorale, M. Calonne, ayant tenu des propos diffamatoires contre M. Lévy-Ullmann, celui-ci l'avait assigné devant la Cour d'assises du Pas-de-Calais.

M. Calonne, par l'organe de son avocat, Me Lefebvre du Prey ayant soulevé la question d'incompétence, l'affaire est venue hier devant le tribunal correctionnel de Saint-Omer.

Cette affaire avait amené au Palais de Justice un public nombreux.

M. Calonne est assisté de Me Lefebvre du Prey.

M. Lévy-Ullmann a pour avocat Me Maurice Bokanowski.

Treize témoins ont été entendus. Cinq étaient cités par la partie civile et huit par la défense.

La loi nous interdit de rendre compte des débats.

Après les plaidoiries des avocats et le réquisitoire de M. Mouron, procureur de la République, le président annonce que le jugement sera rendu au début de l'audience, dans quinze jours.

LIEVIN

Découverte d'un pendu

Sous l'action de trop copieuses libations, un homme de 27 ans se pend dans une mansarde de sa maison

Hier, vers 5 heures du soir, les voisins de Joseph Cosseyns, mineur, demeurant cité de Rollincourt, 90, l'ont trouvé pendu à un clou dans une mansarde de sa maison. Ils s'empressèrent de couper la corde et de lui donner des soins qui furent inutiles car on ne put rappeler à la vie le désespéré.

Les causes de ce suicide sont toutes intimes. Depuis quelque temps, Cosseyns s'adonnait à la boisson. Quand il rentrait saoul à la maison, c'était, avec sa femme, des scènes de jour en jour plus violentes. Hier matin, à la suite d'une de ces scènes, Mme Cosseyns résolut de mettre fin à une situation intenable et partit en emportant une partie du mobilier.

Resté seul, Cosseyns commença par démolir une partie du mobilier. Puis, s'étant calmé, il vendit ce qui restait à des voisins et alla ensuite reprendre le cours de ses libations.

A deux heures il rentra et s'enferma chez lui. Quelque temps après, les voisins étonnés de ne plus le voir sortir et intrigués du silence qui régnait dans la maison, y pénétrèrent et découvrirent le cadavre.

M. Lefebvre, commissaire de police, a fait les constatations d'usage.

Le désespéré n'était âgé que de 27 ans.

BRUAY

BATAILLE DE FEMMES

Mlle Octavie Level, âgée de 18 ans, trieuse, demeurant cité 1, 8, serait, d'après sa compagne de travail, Aline Bultel, également âgée de 18 ans, jalouse après celle-ci parce qu'elle lui aurait pris son amoureux. Aussi comme Aline Bultel était l'objet de menaces de la part d'Octavie Level Mme Bultel, rue de la République, 71, allait, vendredi dernier, à la rencontre de sa fille, revenant de son travail. Elle la rencontra en compagnie d'Octavie Level et d'autres trieuses.

Des paroles vives furent échangées entre cete dernière et Mme Bultel ; puis on en vint aux coups et Mme Bultel, ses deux filles et son fils, donnèrent à Octavie des coups de bâton, de barrette et de bouteille, l'infortunée reçu même des briques dans le dos que lui jeta le fils Bultel. Il fallut l'intervention d'un assistant pour la soustraire aux coups.

Lorsque Mme Level vit sa fille rentrer dans un état pitoyable, elle se rendit sur le champ en demander raison chez Bultel. Elle fut mal reçue, on le conçoit et elle aurait même été frappée au bras d'un violent coup de pelle à feu.

Ces scènes ont donné lieu au dépôt d'une plainte par la famille Level, entre les mains de M. le commissaire qui, après enquête, a déféré cette affaire au Parquet.

Nos sapeurs-pompiers

Les nominations suivantes ont été faites dans le corps des sapeurs-pompiers :

NORD. — MM. Masson, sous-lieutenant à Grand-Fayt ; Rousse, capitaine à Aniche ; Bastin, lieutenant à Aniche ; Denhez, lieutenant à Caudry.

PAS-DE-CALAIS. — MM. Lherbier, lieutenant à Ablain-Saint-Nazaire ; Lebas, sous-lieutenant à Ablain-Saint-Nazaire ; Decoupigny, lieutenant à Angres ; Coquerelle, sous-lieutenant à Angres.

Tribunal Correctionnel de Lille

Audience du 30 juin

LA FRAUDE. — Crauwels Bl